

**Extrait du Registre des Arrêtés du Maire**

**Arrêté portant renouvellement de l'Autorisation de Stationnement de Taxi n° 3**

**Nous, Maire de la commune de REDESSAN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-33,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L3121-1-2, L3121-2 et R3121-4,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code du Commerce,

Vu le code de la consommation.

Vu le code du Travail,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté A2020-025 en date du 9 mars 2020 attribuant l'Autorisation de Stationnement n° 3 de Redessan à Madame Alexandra COMBES, responsable de la société « TAXI ALEXANDRA » et titulaire de la Carte Professionnelle n° 151217 délivrée par la Préfecture du Gard,

Vu le courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception de Madame Alexandra COMBES en date du 29 août 2025 concernant sa demande de renouvellement,

ARRETE

Article 1 :

La commune de Redessan renouvelle l'Autorisation de stationnement n° 3 à la société TAXI ALEXANDRA exploitée par Madame Alexandra COMBES à compter du 29 août 2025 et pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 28 août 2030.

Article 2 :

Le véhicule circulant sur l'autorisation de stationnement n° 3 de la commune de Redessan est de marque SKODA Modèle KODIAK Break immatriculé HB-982-CH dont la société TAXI ALEXANDRA est locataire.

Article 3 :

La conductrice autorisée pour ce véhicule est Madame Alexandra COMBES elle-même.

Article 4 :

Cette autorisation est incessible et a une durée de cinq ans renouvelable, à condition que son titulaire justifie son exploitation effective et continue, par la production soit de la copie des déclarations de revenus, soit la copie des avis d'imposition pour la période concernée, soit par tout autre moyen.

Article 5 :

Le véhicule relatif à la présente autorisation de stationnement pourra être équipé d'un lumineux orange.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_HR-030-213002116-20250903-A2025\_181-H